Zeitschrift: NIKE-Bulletin

Herausgeber: Nationale Informationsstelle für Kulturgüter-Erhaltung

Band: 6 (1991)

Heft: 1: Gazette

Rubrik: En direct

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Transition au sein de la Commission fédérale des monuments historiques

EN DIRECT

Un entretien avec André Meyer, nouveau président de la Commission fédérale des monuments historiques

Le 21 décembre de l'année passée, le Conseil fédéral a nommé André Meyer, conservateur des monuments historiques du Canton de Lucerne, comme successeur d'Alfred A. Schmid, démissionnaire pour raison d'âge, au poste de président de la Commission fédérale des monuments historiques (voir également à la page 26 de ce bulletin).

NIKE: Un Etat de type fédéraliste tel que le nôtre a-t-il encore besoin d'une Commission fédérale des monuments historiques à l'aube du XXIème siècle?

André Meyer: Il a plus que jamais besoin de cette commission extra-parlementaire car elle assume, entre autres, d'importantes fonctions de coordination. Nous savons tous bien que les problèmes actuels sont plus complexes que jamais non seulement sur le plan culturel mais encore dans les domaines politiques et économiques. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont interdépendants, concernent et touchent plus de secteurs différents qu'autrefois. Cela peut se vérifier pour toutes les questions qui se posent au niveau cantonal dans un Etat de type fédéraliste et qui concernent entre autres bien entendu la culture. Je suis convaincu qu'aujourd'hui plus que jamais il est nécessaire de pouvoir recourir à un service spécialisé capable de coordonner les requêtes et les intérêts les plus divers dans le domaine culturel. De tels services sont d'ailleurs nécessaires au-delà des frontières, au niveau international. Quand nous parlons d'Europe unifiée, il faut non seulement prendre en considération les aspects économiques mais toujours avoir présent à l'esprit les aspects politiques et culturels.

La Commission fédérale des monuments historiques est l'organe consultatif spécialisé de la Confédération et du Conseil fédéral pour tout ce qui concerne la conservation des monuments historiques au niveau national. Toutes les tâches de coordination qui touchent au domaine de la conservation des monuments historiques sont donc du ressort de cette Commission.

NIKE: Votre prédécesseur a exercé son mandat d'expert dans environ 80 cas concernant des monuments pour la plupart d'importance nationale. Combien de fois pensez-vous être amené à exercer votre mandat d'expert?

André Meyer: Conformément à ma conception du rôle de président, je pense qu'une de mes tâches principales va consister à prendre en charge les problèmes de gestion et je ne crois pas, au moins pour le moment, être en mesure d'assumer ma fonction d'expert. Par gestion, j'entends que la Commission dans son ensemble doit être en mesure de régler avec rapidité et avec une compétence sans faille les tâches multiples qui lui incombent et d'être à la hauteur de ce que l'on attend d'elle. C'est pour cette raison que je tiens à prendre à ma charge aussi peu de mandats que possible afin de me consacrer à la première phase actuelle de restructuration et de réorientation. Il est évident que partout où des problèmes se posent, le comité directeur doit être représenté et doit intervenir au niveau des décisions. A ce propos, je tiens encore ici à définir les nouvelles structures que nous sommes en train de mettre en place. J'ai encore quelques mandats d'expert à mener à bien qui m'ont été confiés en tant que conservateur des monuments historiques du Canton de Lucerne; je vais donc continuer à assumer ces tâches parallèlement à la réorganisation. Ce sera donc une transition en douceur pour la Commission comme pour le Canton de Lucerne. Les limites du travail se définissent naturellement en fonction des capacités de l'individu.

NIKE: Comment arrivez-vous à concilier votre travail de conservateur et votre travail de président de la Commission fédérale des monuments historiques?

André Meyer: Il n'y a rien à concilier. Il est pour ma part tout à fait clair qu'il est inconcevable de vouloir mener les deux de front, cela mènerait à des conflits d'intérêts. D'ailleurs, par manque de temps, il est impensable de vouloir concilier les deux charges. Etant donné que ma nomination a été relativement tardive et donc qu'aucune mesure n'avait été prise, il est évident que je ne vais pas tout simplement 'laisser tomber' le Canton de Lucerne pour lequel j'ai travaillé pendant 17 ans. Il faut donc qu'une solution soit trouvée en accord avec la Confédération et le Canton pour que la période transitoire se passe bien. Au niveau du canton, j'ai déjà délégué tout ce qu'il m'était possible de déléguer afin de me consacrer à la Commission fédérale des monuments historiques. Je ne travaille donc déjà plus à plein temps pour le Canton. Il est prévu de pourvoir à mon remplacement au plus tard au cours du deuxième semestre de 1991.

NIKE: A quels monuments et ensembles architecturaux allez-vous vous consacrer plus particulièrement au cours des mois à venir et pour quelles raisons?

André Meyer: Tout d'abord je vais m'occuper des tâches traditionnelles qui incombent depuis toujours à la Commission fédérale des monuments historiques, c'est-à-dire les questions de restauration et de demandes de subventions. A moyen et à long terme, je vais également m'occuper de domaines qui sont encore inexistants au sein de la Commis-

EN DIRECT

sion ou qui ont été jusqu'à présent trop délaissés, cela concerne par exemple le domaine de la planification. J'aimerais ici souligner que la conservation des monuments historiques est très étroitement liée à la notion de planification et que c'est l'ensemble de la conservation des monuments historiques qui est à considérer de ce point de vue au lieu que soient entreprises des démarches individuelles pour chaque demande de permis de construire. Nous devons étudier les problèmes des zones de planification, de l'élimination des zones protégées, etc.; en fait il faut trouver des solutions aux problèmes et aux questions qui touchent à l'aménagement du territoire et c'est à la conservation des monuments historiques de prendre les choses en main. Dans certains cantons c'est déjà le cas mais la coordination laisse à désirer ce que nous pouvons constater sur le plan fédéral.

Nous allons également à l'avenir nous consacrer à un autre domaine: la ville, l'architecture urbaine et l'urbanisme. Nous vivons de plus en plus dans un monde urbanisé et nous ne pouvons pas éviter de nous consacrer aux problèmes qui se posent au niveau de la conservation des monuments historiques dans un environnement en mutation constante et de définir clairement notre position. Il s'agit là d'un domaine qui jusqu'à présent n'a été placé sous la responsabilité d'aucun collaborateur.

Notre troisième secteur prioritaire est le domaine de la technologie de la restauration: un domaine qui joue un rôle de plus en plus important et qui est en fait capital pour mener avec succès les travaux de restauration qui nous incombent. Le 'professionnalisme' en matière de conservation des monuments historiques se reconnaît essentiellement à la faculté de faire face aux problèmes par l'application de connaissances technologiques interdisciplinaires; c'est à ce niveau que la Commission fédérale peut et doit jouer un rôle fondamental, en collaboration avec l'Expert Center actuellement en train de se créer, en proposant aux cantons certaines formes d'aide technique.

Nous allons également nous consacrer avec un intérêt particulier aux bâtiments d'architecture contemporaine et moderne. Nous devons dans ce secteur absolument entreprendre quelque chose car les bâtiments construits au cours du XXème siècle sont ceux qui sont les plus menacés. Le 'Neues Bauen', l'architecture des années 20 et 30 et les bâtiments construits dans les années 50 font partie de ce patrimoine en danger. Les nouvelles conditions d'exploitation et les besoins d'espace mettent ces édifices tout particulièrement en péril. Tout un secteur de notre culture architecturale se trouve en ce moment dans une phase de mutation. Jusqu'à présent la Commission fédérale des monuments historiques était de par sa composition et de par son travail essentiellement tournée vers les objets historiques traditionnels. Certes, nous allons continuer à travailler dans ce sens mais les nouveaux domaines d'activités et les nouvelles tâches vont avoir des conséquences sur le personnel au sein de la Commission. C'est ainsi qu'il va falloir à court terme compléter et rajeunir les collaborateurs de la Commission. Pour moi, il est absolument essentiel de créer de nouvelles structures afin de pouvoir mener à bien les nouvelles tâches qui nous attendent.

NIKE: La Commission fédérale des monuments historiques compte environ 40 membres qui s'occupent chaque année de quelques 600 chantiers de restauration. Comment concevez-vous dorénavant la réalisation de ce travail et comment envisagez-vous de structurer à long terme le réseau des membres actifs et des consultants de cette Commission extra-parlementaire?

André Meyer: Cette question est à mon avis essentielle. Un de nos problèmes réside dans le fait que nos collaborateurs sont des 'miliciens'. Un tel système rend difficile la réalisation de certaines mesures. A cela s'ajoute qu'en Suisse nous disposons d'une manière générale d'assez peu de spécialistes dans le domaine de la restauration, ce qui signifie qu'il nous n'est pas possible d'étendre le réseau des collaborateurs de la Commission comme nous le souhaiterions. De ce fait, nous sommes limités dans notre désir de restructuration et dans l'augmentation de notre efficacité ce qui n'est pas sans entraîner des difficultés considérables. Je suis un défenseur convaincu du 'système de la milice' parce que cela permet au citoyen de se sentir lié à l'Etat par ses obligations. Je suis donc pour que l'on conserve ce système mais je dois dire qu'il a tout simplement ses limites. On ne peut compenser ces limites qu'en réduisant le volume du travail et donc en parvenant à une diminution des prestations ou en déléguant le travail aux cantons. Les services cantonaux devraient bien entendu être organisés en fonction et disposer de collaborateurs spécialisés. Il serait d'ailleurs alors nécessaire de définir clairement et disctinctement la division du travail entre la Commission et les cantons.

NIKE: Pensez-vous que la Commission fédérale des monuments historiques puisse devenir un organe plus flexible, plus apte à prendre des décisions et plus prompt à agir?

André Meyer: Nous devons nous efforcer de réorganiser la Commission d'une manière adaptée à l'époque dans laquelle nous vivons. Les solutions aux tâches qui incombent à la Commission ne doivent pas être uniquement du ressort du président. Jusqu'à présent tous les problèmes et toutes les décisions passaient par le président. Compte tenu de l'actuelle complexité des problèmes et des nombreux et divers domaines spécialisés, une telle attitude n'est plus possible. Nous devons donc créer différents départements spécialisés, chaque département devant être dirigé par un responsable ayant les compétences nécessaires et adaptées à son secteur

d'activités. Un tel système implique que les membres de la Commission fédérale des monuments historiques se consacrent également aux problèmes de gestion. La gestion de chaque département pouvant suivant le cas être répartie entre plusieurs personnes. Il me semble que de cette manière, la Commission pourra travailler de manière efficace, expéditive et flexible et pourra résoudre plus rapidement les problèmes particuliers. Je prévois la structuration en départements une fois qu'auront été définis les domaines d'activités. Les responsables des départements auront en collaboration avec le comité directeur un rôle assez délicat de gestion à mener à bien. Nous touchons là une fois de plus aux limites du 'système de milice'...

NIKE: Jusqu'à présent la Commission fédérale des monuments historiques s'est fort peu préoccupée de l'information de l'opinion publique. A mon avis l'information est pourtant un moyen efficace de gagner le grand public à la cause des monuments, de leur conservation et de leur entretien. Que pensez-vous faire pour sensibiliser nos concitoyens aux problèmes de la conservation des monuments historiques?

André Meyer: Je pense tout d'abord que chaque région est en premier lieu responsable des restaurations qui y sont réalisées et donc des rapports qui sont faits sur ces travaux. La Commission fédérale des monuments historiques a ensuite un rôle important à jouer et se doit d'entretenir des rapports avec l'opinion publique lorsqu'il s'agit de problèmes de méthodes. Le concept général de conservation des monuments historiques doit être discuté et doit être présenté à l'opinion publique afin qu'il lui soit possible de comprendre les raisons de telle ou telle action. Par ailleurs il y a toujours des problèmes de restauration et des conflits au niveau des objectifs qui nécessitent une prise de conscience au-delà de la région. Dans de tels cas, je suis de l'avis que la Commission fédérale des monuments historiques devrait informer l'opinion publique. La Commission doit avoir une opinion représentative et cette opinion devrait permettre au public de comprendre et de situer les choses. Les problèmes comme ceux qui touchent à la restauration du Castelgrande à Bellinzone, du choeur de la Predigerkirche à Zurich, à la démolition de la Villa Bühler à St-Moritz, à des expertises d'importance, etc. sont des sujets sur lesquels la Commission devrait informer concrètement le public. Le Centre NIKE pourrait jouer à ce niveau un rôle judicieux.

NIKE: Combien de temps pensez-vous exercer la fonction de président de la Commission fédérale des monuments historiques?

André Meyer: La durée du mandat d'un président dépend certainement de ses qualités et de la manière dont il en fait usage. La durée idéale est pour moi celle qui permet de garantir une certaine continuité tout en laissant la porte ouverte à un certain changement. C'est donc entre ces deux bornes que je souhaite voir s'accomplir ma présidence. A mon avis un changement après 4 ans serait prématuré car il est presque impossible de vouloir faire avancer les choses au

cours d'une période si courte. Le président ne doit pourtant pas rester en place trop longtemps car on pourrait assister à un certain engourdissement des structures et donc courir le risque de ne plus être apte à détecter les nouvelles tâches et les nouveaux défis.

Entretien mené par Gian-Willi Vonesch